

## **L'économie marocaine :** **performances macro-économique et politiques de modernisation sectorielle**

### **Introduction :**

L'économie nationale a été marquée, au cours de ces dernières années, par la poursuite et l'approfondissement des réformes ce qui a permis, en dépit des mutations rapides de l'environnement international et du contexte de crise financière et économique, de consolider les acquis sans pour autant compromettre la stabilité des équilibres fondamentaux et de renforcer la résilience de l'économie marocaine qui lui a permis de limiter les impacts négatifs de la crise financière et économique que le monde connaît depuis 2008.

Cette période s'est particularisée par un excédent enregistré au niveau du compte courant de la balance des paiements pour six années successives et par la maîtrise de l'inflation et du déficit budgétaire témoignant ainsi non seulement du renforcement de la vigueur de l'économie mais également de sa capacité d'adaptation aux mutations mondiales, ainsi que par la réduction du poids de la dette publique.

### **I - Evolution structurelle de l'économie marocaine**

#### **1. Nouveau palier de croissance**

La croissance économique s'est inscrite dans une tendance haussière durant la période 2004-2008 se situant en moyenne à 4,8 % par an après 3,8% entre 1999 et 2003. Cette amélioration qui a concerné la plupart des secteurs d'activité (en l'occurrence les mines, le tourisme, les services rendus aux entreprises et aux particuliers, les activités liées à l'intermédiation financière, les télécommunications et les BTP) est due à la consolidation de la demande intérieure et à l'accroissement de la contribution de la productivité globale à la croissance.

La réalisation de ce nouveau palier de croissance s'est accompagnée par un amorcement d'un processus de transformation structurelle tendant vers une tertiarisation du tissu productif national. Ainsi, la part des activités tertiaires dans la valeur ajoutée réelle totale s'est renforcée en passant de 52,1% à 56,4% entre 1998 et 2008 alors que les activités secondaires ont connu une quasi- stagnation de leur poids dans la valeur ajoutée réelle totale à 27,5% en 2008 après 27,7% en 1998. Quant à la valeur ajoutée du secteur primaire (agriculture et pêche), elle a accusé un repli en passant de 20,2% du PIB en 1998 à 16,1% en 2008. Ces résultats témoignent de la diversification des sources de croissance et de la modernisation du tissu productif national.

La consolidation de la nouvelle dynamique dont font preuve les activités non agricoles est le fruit des différentes réformes structurelles et sectorielles mises en œuvre. Il s'agit notamment des contrats-programmes conclus avec les opérateurs privés, du soutien financier à

l'investissement et à la promotion des activités tertiaires, de la simplification des formalités administratives, de l'amélioration du climat des affaires, de la libéralisation des secteurs aussi importants que les télécommunications, l'énergie électrique, les transports, etc....

## **2. Situation des finances publiques maîtrisée**

Sur le plan des finances publiques, les performances économiques réalisées au cours de ces dernières années ont conforté la poursuite de la consolidation budgétaire et ont permis de contenir le déficit budgétaire autour de 2,8% du PIB en moyenne entre 2004 et 2006. Ce déficit s'est transformé en un léger excédent de 0,7% en 2007 et de 0,4% du PIB en 2008 (2,2% en 2009) et ce, en dépit des contraintes qui ont pesé sur les finances publiques et notamment la hausse des charges de compensation. Par ailleurs, le stock de la dette publique en pourcentage du PIB est passé de 63,8 en 2002 à 47,1 en 2009.

## **3. Dynamisme du marché du travail**

Sur le plan du marché du travail, l'emploi a évolué favorablement durant la période 2004-2008 suite aux efforts en matière de promotion de l'emploi, aux séries de programmes « IDMAJ », « TAEHIL » et « MOUKAWALATI » et au dynamisme de l'activité économique et notamment dans les secteurs porteurs tels le BTP et les services. De ce fait, le taux de chômage a marqué une inflexion à la baisse revenant de 13,9% en 1999, au niveau national, à 9,6% en 2008.

En milieu urbain, le taux de chômage a baissé de 7,3 points passant de 22% en 1999 à 14,7% en 2008. En milieu rural, ce taux s'élève à 4% à fin 2008, gagnant 1,4 point par rapport à l'année 1999. Le renforcement de la croissance et de l'emploi a eu des retombées positives sur les conditions de vie des populations. En effet, le revenu disponible par habitant a augmenté de 6,9% par an durant la période 2004-2008, passant de 18051 à 23948 DH.

## **4. Inflation maîtrisée**

Confortée par la maîtrise de l'inflation à 2,3% en moyenne, le pouvoir d'achat s'est amélioré de 4,6% annuellement grâce en partie à la prise en charge par les pouvoirs publics de la hausse des prix des céréales, du sucre et des produits pétroliers sur le marché international ; ainsi que l'allègement de l'impôt sur le revenu.

La consolidation des acquis sur le plan économique s'est positivement répercutée sur les indicateurs sociaux notamment en termes d'accroissement du revenu moyen par habitant, d'espérance de vie, de scolarisation et d'accès à la santé et aux infrastructures de base. De ce fait, le taux de pauvreté relative est passé de 15,3% en 2001 à 9% en 2007. En conséquence, 1,7 million de marocains sont sortis de la pauvreté et 1,2 million ont échappé à la vulnérabilité.

Ces performances ont significativement contribué à l'amélioration de l'image de l'économie marocaine auprès des organismes financiers internationaux et des agences de notation, comme en témoigne le classement au rang d'«Investment Grade », décerné au mois d'avril 2010 par l'Agence Standard&Poor's, l'octroi au Maroc du Statut Avancé avec l'Union Européenne et l'adhésion au Comité d'Investissement de l'OCDE.

## **II - Politiques sectorielles**

Depuis l'accession au règne de sa Majesté le Roi Mohammed VI, les réformes des politiques sectorielles ont pris un nouvel élan suite aux Orientations de sa Majesté. Les pouvoirs publics poursuivent un ambitieux programme de réformes sectorielles et structurelles, à même d'assurer une croissance économique forte, durable et créatrice de richesses. Cette dynamique de réforme se distingue par une approche novatrice de contractualisation et de partenariat public privé prônant une participation accrue et concertée du secteur privé dans l'élaboration des stratégies et politiques sectorielles et le financement des projets permettant de recentrer le rôle de l'Etat sur ses prérogatives de régulation.

Ces stratégies s'inscrivent dans une logique d'accélération du développement de secteurs stratégiques à l'instar de l'agriculture, des mines et de l'énergie, et de secteurs porteurs comme l'automobile, l'aéronautique et les services à forte valeur ajoutée.

### **1- Agriculture : Plan vert, une nouvelle vision pour le secteur agricole marocain**

Sous l'égide de sa Majesté le Roi Mohammed VI, et pour répondre aux enjeux stratégiques du secteur agricole, une nouvelle vision stratégique à l'horizon 2015 a été mise en œuvre.

Cette vision, nommé « Plan Maroc Vert », présente, à travers sa démarche intégrée et tenant compte de la question stratégique de la ressource hydrique, l'opportunité pour inverser la tendance et faire du secteur un moteur de l'économie, offrant au Maroc une chance de rééquilibrer sa balance commerciale. En effet, cette stratégie vise à donner au secteur une dynamique d'évolution équilibrée, exploiter les marges de progrès et valoriser au mieux les potentialités, préserver les équilibres sociaux et économiques et accompagner la profonde mutation que connaît le système agro-alimentaire mondial.

S'agissant des moyens financiers et budgétaires, les pouvoirs publics seront appelés à assurer le financement de près de 68,60milliards de dirhams supplémentaires à mobiliser sur les 10 années de la réalisation de la nouvelle stratégie. D'autres financements seront assurés à travers la contribution du Fond Hassan II pour le Développement Economique et Social ainsi que la mise en place de Partenariats à long terme avec les bailleurs de fonds nationaux et internationaux.

Quant à l'approche qui sera adoptée, elle se base sur des contrats programmes portant sur les filières de maraichages, des agrumes, des fruits, de l'oléiculture, de l'aviculture, des viandes rouges, du lait, des céréales et du sucre, opérés à travers une déclinaison régionale des actions stratégiques.

## **2. Industrie : le Plan Emergence**

Le secteur industriel qui représente plus de 16% de la valeur ajoutée totale sur la période récente, a également été marqué, en application des Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi, par le lancement d'une nouvelle politique industrielle baptisée « Plan Emergence ».

Lancé en 2006, le Plan « Emergence » vise le repositionnement du tissu industriel national sur des métiers porteurs qui représenteront 70% de la croissance industrielle et dans lesquels le Maroc pourrait faire valoir ses atouts (proximité, main d'œuvre qualifiée, accès aux marchés...).

Les objectifs du Plan Emergence se focalisent essentiellement sur les Métiers mondiaux du Maroc (MMM), c'est-à-dire les filières dans lesquelles le Maroc présente des avantages compétitifs. Ces derniers se déclinent en deux catégories : les métiers orientés Investissements directs étrangers (IDE) et les métiers traditionnels. La première catégorie de métiers regroupe **l'offshoring, l'automobile, l'aéronautique et l'électronique**. La seconde catégorie des MMM est représentée par les métiers traditionnels à savoir : **le secteur du textile-cuir et de l'agroalimentaire**.

## **3. Tourisme : la Vision 2010**

Depuis le discours fondateur prononcé par SM le Roi Mohammed VI, le 10 janvier 2001 à Marrakech, qui a défini la stratégie de développement du secteur touristique à l'horizon 2010, à travers la définition d'un Accord Cadre relatif au tourisme entre l'Etat et les professionnels, les Assises du Tourisme sont devenues le rendez vous annuel incontournable entre institutionnels, professionnels et investisseurs nationaux et internationaux pour faire le point sur les réalisations et l'état d'avancement du contrat programme liant les secteurs public et privé. L'objectif fixé est d'atteindre 10 millions de touristes en 2010 appelé à générer près de 5 milliards de dirhams et créer 600.000 emplois directs et indirects.

Conformément à cette vision, des actions importantes ont été entreprises portant notamment, sur la concrétisation du plan Azur à travers la libéralisation du transport aérien qui s'est traduite par la multiplication des dessertes aériennes, l'appui au financement du parc hôtelier, l'amélioration du cadre fiscal, le renforcement de la promotion de la destination Maroc au niveau des principaux marchés émetteurs, l'encouragement du tourisme rural, le renforcement du partenariat avec les tour-opérateurs, les professionnels et les régions ainsi que l'augmentation du budget alloué à la promotion touristique. Globalement, plus de 22.000

nouvelles chambres ont été ajoutées depuis 2001 avec un taux de croissance annuel moyen de 8%.

La concrétisation de ce plan a été confortée par de nouvelles initiatives lancées portant notamment sur la réalisation des stations de Cala Iris (Al Hoceima), de Mar Chica (Nador) de Tamouda Bay (Tétouan) et d'Oued Chbika (Tan Tan). De nombreux autres projets touristiques ont fait l'objet, au cours de ces dernières années, de conventions d'investissement entre l'Etat et des promoteurs de grande envergure pour un montant dépassant 30 milliards de DH.

#### **4- L'énergie : le Plan solaire marocain**

Lancé en novembre 2009 par Sa Majesté le Roi Mohammed VI en présence de la secrétaire d'Etat américaine Hillary Clinton, le Plan Solaire marocain, est d'un coût de 9 milliards de dollars (6 d'€).

Le projet 2 GW sera réalisé dans le sud et le nord-Est du Maroc. Il mobilisera près de 10 000 hectares répartis sur cinq sites : Ouarzazate, Fom El Oued, Boujdour et Sebkhath Tah dans le sud du pays, mais aussi Ain Beni Mathar dans la région de l'Oriental, qui abrite déjà une centrale thermo solaire. C'est l'Agence Marocaine pour l'Energie Solaire, créée à cette occasion, qui pilotera le projet. Les premiers appels d'offres sont prévus pour septembre 2010, avec une pré-qualification des candidats pour la 1ère centrale (qui sera mise en service en 2015) dès Juin 2010. L'Office national de l'électricité (ONE) a calculé que ce projet produira, une fois les 5 centrales achevées, plus 4 500 GWh, soit 38% de la production nationale actuelle. Les 2 GW représentent 38% de la puissance installée à fin 2008 et 14% de la puissance électrique à l'horizon 2020.

#### **CONCLUSION :**

La politique d'ouverture de l'économie nationale sur son environnement régional et mondial n'est plus une perspective ou un horizon lointain, mais une dynamique quotidienne et une réalité vécue. Elle a connu un nouvel élan en vue de conforter la position du Royaume dans les espaces euro-méditerranéen et arabe et de consolider ses relations avec les principaux moteurs de la croissance économique mondiale, l'UE et les Etats-Unis d'Amérique.

Une telle ouverture est inscrite, tant dans les négociations commerciales multilatérales en cours, que dans la mise en œuvre des accords de libre-échange contractés par notre pays, notamment avec l'Union Européenne, et ceux conclus avec les pays arabes méditerranéens, les Etats-Unis d'Amérique et la Turquie.

Par ailleurs, dès son Intronisation, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a pris la juste mesure de la densité exceptionnelle de la réalité politique et stratégique qu'exprime l'espace euro-méditerranéen et a veillé à faire du partenariat euro-méditerranéen un véritable levier de

solidarité et de stabilité régionale et un gage d'intégration économique entre les rives sud et nord de la Méditerranée.

Réaffirmé avec force dès le début de son Règne, l'intégration économique approfondie à l'économie de l'Union Européenne est considérée comme un instrument au service de la modernisation institutionnelle et du redéploiement économique de notre pays. Le Maroc a engagé dans ce sens un train de réformes économiques et politiques avec l'appui de l'Union Européenne en vue de créer les conditions propices à une croissance durable et à un progrès social soutenu.

Les efforts déployés par le Royaume depuis l'année 2000 pour obtenir un statut de partenaire privilégié de l'Union Européenne (UE), ont été couronnés, lors du Conseil d'association tenu le 13 octobre 2008 à Luxembourg, par l'adoption d'un document conjoint sur Statut avancé. Le Maroc est devenu ainsi le premier pays de la région Sud Méditerranéenne à bénéficier d'un Statut avancé dans ses relations avec l'Union européenne.

Ce nouveau statut a pour ambition d'accélérer le mouvement du partenariat Maroc-UE et d'accompagner la dynamique endogène du Maroc qui s'articule autour de la consécration de la pratique démocratique, de la promotion des droits de l'homme, de la modernisation économique, de la cohésion sociale et du développement humain.

Le Royaume du Maroc, par La voix de Sa Majesté le Roi Mohammed VI est déterminé à mettre en œuvre toutes les actions retenues dans le cadre du Statut avancé : « *Nous sommes attaché à la mise en œuvre optimale du statut avancé et privilégié de notre partenariat avec l'Europe. Aussi, engageons-Nous tous les acteurs nationaux à mutualiser leurs efforts, afin d'assurer la mise à niveau requise pour relever les défis inhérents à ce statut, tout en mettant à profit les opportunités que celui-ci offre dans tous les domaines* » (Extraits du Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI à l'occasion de la Fête du Trône du 30 juillet 2009)